

# La préfecture de Rennes fabrique des clandestins !!!

Ah bon ? Je croyais que la préfecture luttait contre les clandestins, pas qu'elle en fabriquait... !

Si, car maintenant elle peut expulser les demandeurs d'asile vers le pays européen pour lequel ils avaient obtenu un visa lorsqu'ils ont été obligés de fuir le pays où ils sont persécutés.

Juste obtenu un visa ? Tu veux dire qu'en fait, ils n'y sont pas allés ?

Et non, pas forcément, car pour fuir certains pays, il faut souvent se procurer un passeport d'emprunt, avec un nom différent du tien et avec un visa pour n'importe quel pays européen. Sans ça, tu ne sors pas du pays...

Ah, OK, et en fait ils ne vont pas dans ce pays, mais ils vont directement demander l'asile politique en France, à Rennes par exemple, c'est ça ?

Exactement ! Et à Rennes, la préfecture prend alors leurs empreintes digitales et si un fichier international indique que ces empreintes sont associées à un visa pour un autre pays européen, elle les expulse vers ce pays et refuse qu'ils déposent leur demande d'asile en France.

Et avant ce n'était pas comme ça ?

Non. Avant, la préfecture vérifiait que la personne n'avait pas déjà fait une demande d'asile dans un autre pays européen avant d'arriver en France, auquel cas elle pouvait demander le renvoi de la personne. Mais elle ne cherchait pas à savoir comment le demandeur avait fui son pays d'origine.

Et pourquoi ça crée des clandestins, ce nouveau système ?

Parce que les gens refusent l'expulsion vers un pays qu'ils n'ont pas choisi, alors ils restent en France, mais deviennent sans papiers. Actuellement, ce système est expérimenté à Rennes, mais il a vocation à être généralisé au reste de la France. Suite à sa mise en place, la demande d'asile sera quasi impossible en France.

**Manifestation nationale pour le droit d'asile  
et pour l'arrêt immédiat de ce système  
SAMEDI 30 AVRIL, 15h, pl. Mairie, Rennes  
Régularisation de toutes les personnes sans-papiers !**